

Charte d'engagement dans le dispositif Manger Bouger 11

Nom, Prénom :

Profession :

Adresse professionnelle :

Email :

Téléphone :

N° ADELI/RPPS :

Déclare adhérer à la charte d'engagement présentée ci-après et devenir professionnel partenaire du dispositif Manger Bouger 11. Ce statut me permet :

- D'être informé(e) de l'actualité du dispositif,
- De participer aux assemblées générales et d'y exercer mon droit de vote,
- De prendre en charge des enfants et leurs familles inclus dans le dispositif Manger Bouger 11 selon les modalités en vigueur,
- D'animer des actions de prévention organisées par l'association.

Date :

Signature

Pour information, vos données sont stockées sur nos ordinateurs protégés et ne seront en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales.

- Raison et finalité de ce recueil de données : suivi des professionnels partenaires, analyse du nombre, transmission d'informations
- Délai de conservation : 3 ans si aucune réponse aux sollicitations
- Personnes ayant accès à vos données : équipe de coordination de Manger Bouger 11

Vos droits sont les suivants :

- Un droit d'accès permettant de connaître l'ensemble des données vous concernant,
- Un droit de rectification permettant de les corriger,
- Un droit d'opposition et d'effacement,
- Un droit à la portabilité.

Pour exercer vos droits vous pouvez nous contacter par mail à : mangerbouger11@gmail.com ou par téléphone au : 04 68 90 26 63

Charte du dispositif Manger Bouger 11 pour les professionnels

Manger Bouger 11 est un dispositif d'appui aux professionnels en lien avec l'obésité infantile. Il est actif sur le territoire de l'Aude et vise à :

- Mettre en place des parcours coordonnés de santé des enfants et de adolescents en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) en collaboration avec les partenaires du territoire ;
- Organiser le partage d'information entre les professionnels impliqués selon les règles de confidentialité et de déontologie en vigueur ;
- Favoriser les actions d'information, de prévention et de promotion de la santé auprès de ces enfants et de leur entourage.

Droits et devoirs des professionnels impliqués dans le dispositif

Les droits

Les professionnels bénéficient :

- d'un partenariat avec l'ensemble des professionnels concernés par la prise en charge de l'obésité ;
- d'un accès facilité à des informations spécialisées et à des formations pluridisciplinaires ;
- d'outils communs au dispositif permettant un suivi pluriprofessionnel de l'enfant ;
- d'une rémunération forfaitaire pour les consultations diététiques et psychologiques non prises en charge dans le droit commun ainsi que pour la coordination de la prise en charge.

Les devoirs

Les professionnels doivent :

- informer l'enfant et sa famille de la nature et des objectifs du dispositif ;
- solliciter l'autorisation du responsable légal ;
- tenir à jour le dossier unique de chaque enfant pris en charge ;
- optimiser une prise en charge pluriprofessionnelle entre les différents professionnels autour de la personne en orientant les enfants en surpoids ou en obésité sur les différentes activités du dispositif ;
- suivre les formations du dispositif nécessaires à une prise en charge coordonnée, permanente et continue ;
- participer à l'évaluation des pratiques professionnelles liées au dispositif et faciliter l'accès aux données ;
- utiliser la messagerie sécurisée de santé Medimail et SPICO Discussions/Dossiers tout en garantissant pour l'enfant et/ou sa famille la liberté individuelle, le libre choix des professionnels et le respect du secret médical sur les informations recueillies.